BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

- Épreuve commune aux deux B.T.S. -

SESSION 2007

CORRIGÉ

ÉPREUVE E4 – ÉCONOMIE ET DROIT APPLIQUÉS AU TOURISME (U4)

Durée : 4 heures coefficient : 3

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé pour cette épreuve.

Le corrigé comporte 5 pages, numérotées de la page 1/5 à 5/5.

PREMIÈRE PARTIE: Travail méthodologique (12 points)

Dossier n° 1 – Exploitation d'une documentation à caractère juridique

- 1 Oui, la Sarl aura un patrimoine distinct de celui des deux associés. Elle jouit de la personnalité morale, distincte des personnes physiques qui en sont associées. Par conséquent, elle dispose de droits patrimoniaux.
 Accepter toute autre réponse sur les aspects fiscaux, organisationnels, etc. (2 pts)
 La création d'une société permet de protéger le patrimoine personnel de Pierre Bollet contre les éventuels créanciers de la Sarl. (2 pts)
- 2 Dans la S.A.R.L., il n'y a que deux associés alors que dans la SA, il faut au moins sept actionnaires.
 En outre le capital minimal de cette dernière est de 37 000 euros. Or Pierre Bollet et son père ne disposent au total que de 24 000 euros. Le montant du capital de la Sarl est librement fixé dans les statuts. (1 pt)
- 3 La licence sera délivrée à la Sarl, personne morale, en application des dispositions de l'article L 212-2 du Code du tourisme.
 C'est le préfet du département du lieu du siège social de la Sarl qui la délivre, après avis de la Commission Départementale de l'Action Touristique. (2 pts)
- 4 Ce sera Pierre qui sera gérant, car c'est lui qui répond aux conditions posées par l'article
 L212-2 du Code du tourisme. (Valoriser toute hypothèse légale compte tenu d'informations complémentaires apportées par le candidat) (2 pts)
- 5 C'est une obligation de résultat.
 Le client devra prouver l'existence du contrat, le préjudice et le lien de causalité.
 Il n'a pas à prouver la faute de l'agent de voyages.
 L'agent de voyages est responsable de plein droit mais il pourra se retourner contre le prestataire défaillant. (3 pts)

Dossier n°2 – Exploitation d'une documentation relative au management. (16 points)

1 - Comparaison Etats-Unis/Pays-Bas. (3 pts)

La clientèle des Etats-Unis a un intérêt particulier pour la France car elle lui procure 13,4 % de ses recettes touristiques alors qu'elle ne représente que 3,6 % du total des arrivées.

Cela signifie que c'est une clientèle qui dépense beaucoup d'argent sur place et contribue donc fortement aux retombées positives du tourisme sur l'économie française.

À l'inverse, la clientèle néerlandaise représente 15,3 % des arrivées, 12,9 % des nuitées mais seulement 5,4 % des recettes.

Cela signifie que les Néerlandais effectuent des séjours plus courts que la moyenne et dépensent relativement peu d'argent sur place.

- 2 Pourcentage d'évolution (en 2004 : 561,3 millions de nuitées, en 2005 : 566,9 millions de nuitées). (3 pts)
- ➤ Pourcentage d'évolution = (566,9 561,3) / 561,3 * 100 = +1%
- ➤ Le nombre de nuitées passées par les étrangers en France a donc augmenté de 1 % entre 2004 et 2005. C'est un bon résultat pour l'économie française. Cette augmentation peut s'expliquer par le retour progressif des clientèles étrangères long courrier en France et par les efforts de promotion de la France à l'étranger menés par des organismes tels que Maison de la France.

3 - Limite du 1^{er} rang de la France. (3 pts)

Le nombre d'arrivées de touristes internationaux en France, qui est l'indicateur le plus fréquemment utilisé pour comparer les pays entre eux a tendance à donner une <u>image surévaluée</u> de la fréquentation touristique des étrangers en France.

En effet la position géographique de la France est telle que ce pays constitue un <u>passage</u> <u>obligé</u> pour de nombreux touristes européens dont la destination finale est l'Espagne ou l'Italie.

L'ensemble de ces touristes, « en transit » ou en courts séjours, qui ne passent qu'un nombre très limité de nuitées en France, fait augmenter le chiffre du nombre d'arrivées mais ne pèse que <u>très peu en termes de recettes</u>. D'autres indicateurs doivent être pris en compte pour évaluer les performances de la France : le nombre de nuitées et les recettes procurées par ce tourisme international.

4 - Durée moyenne du séjour. (3 pts)

Durée moyenne du séjour en 2005 = nuitées / arrivées = 566,9 / 76 = 7,46 jours Cet indicateur complète le précédent. En effet, il montre le nombre moyen de jours passés par les touristes étrangers sur le territoire. C'est un élément déterminant des recettes du tourisme du fait de la consommation associée en hébergement, restauration, visites notamment. Plus le séjour est long, plus les retombées économiques sont importantes en termes de consommation.

5 - Poste voyages de la balance des paiements. (4 pts)

Le solde du poste voyages de la balance des paiements correspond à la différence entre les recettes provenant des visiteurs étrangers en France et les dépenses effectuées par les résidents français à l'étranger.

La France est un pays récepteur de touristes. Les exportations touristiques sont supérieures aux importations touristiques.

DEUXIÈME PARTIE: développement structuré (32 points)

Introduction: (6 pts)

accroche

définition des termes du sujet (notamment risques, organisation touristique, environnement naturel, décisions de management) et délimitation (ne pas dériver vers le rôle des pouvoirs publics dans ce domaine)

problématique possible autour du thème de l'environnement comme facteur attractif du tourisme, menacé si les effets du tourisme sur l'environnement naturel ne sont pas maîtrisés,

d'où la nécessité de sauvegarder l'environnement pour préserver la qualité du tourisme.

annonce du plan suggéré par le sujet

Quelques idées pour le développement ... qui, sur un sujet de ce type, devra comporter des exemples bien choisis, attestant de la culture touristique générale du candidat.

1. Risques pour l'environnement. (10 pts)

... accentués par une concentration des flux touristiques dans l'espace et le temps

Dénaturation du paysage par les infrastructures, les aménagements nécessaires (bétonnage, parking, accès, complexes touristiques, projets immobiliers à forte densité, remontées mécaniques) mais aussi les dérives (baraques à frites et à souvenirs, camping sauvage ...)

Pollution (déchets, voitures, pollution sonore, pollution olfactive, gaz ...)

Gaspillage des ressources en eau, électricité etc.

Risques liés à la fréquentation des sites : piétinement, inscriptions, affaissements, dégradations de sites voire pillage etc. (exemples de sites tels Lascaux, dune du Pyla, Verdon, mégalithes ...)

Risque de raréfaction ou de destruction des espèces naturelles (altération de la faune et de la flore, pêche excessive, destruction de coraux, incendies de forêt ...)

Risques plus forts pour certaines formes d'exploitation touristique à évoquer (domaines skiables avec les remontées mécaniques, plongée sous-marine, spéléologie, scooters des mers, loisirs à moteur en général, ports artificiels ...)

A évoquer aussi : les risques liés de non acceptation du tourisme par les populations locales, de non association de ces populations aux bénéfices socio-économiques du tourisme ainsi que les menaces possibles sur les cultures locales.

Transition: (2 pts)

2. <u>Décisions de management pour limiter les risques.</u> (10 pts)

Sensibilisation et formation du personnel aux bonnes pratiques environnementales (information par la communication interne – films, guides, publications, intranet ...- et la GRH)

Sensibilisation et information de la clientèle, des enfants, pour le respect de l'environnement

Code d'éthique, chartes d'entreprise, culture d'entreprise autour du développement durable

Adaptation de la structure de l'entreprise avec la création de services spécialisés (direction de l'environnement, direction du développement durable, correspondants environnements dans les filiales etc.)

Respect des normes locales et internationales de construction, de pollution, de nuisance sonore, respect des conventions internationales de protection de la faune et de la flore

Amélioration des performances environnementales des produits et services (standards de construction, hôtellerie, transports touristiques etc.) et mise en avant du respect de l'environnement comme argument commercial (répondant d'ailleurs à une demande des touristes)

Démarche qualité de certification, politiques volontaristes de développement durable, obtention de labels écologiques et achats durables, audits de suivi des consommations, reporting régulier sur les performances environnementales

Signature de partenariat avec les pouvoirs publics, les fournisseurs, les clients, les organismes publics de préservation des sites, les associations de sauvegarde

Processus de recyclage, respect des tris sélectifs, traçabilité des déchets

Mesures d'économies d'eau, d'énergie, mesures de rationalisation des consommations diverses, panneaux solaires etc.

Sur un plan financier, provisions pour risques environnementaux si la menace existe.

Développement des activités d'écotourisme et respect des impératifs de développement durable (environnement et populations locales)

Conclusion avec synthèse et ouverture : (4 pts)